TEMPERATURE

Du 21 décembre 1903.

Thermomètre de E. et L. Claudel, Opticiens
No 121 rue Carondelet.

	Farenheit	Centigrade
7 h. du matin....	45	8
Midi.....	64	18
3 P. M.....	64	18
6 P. M.....	62	17

Bulletin Météorologique.

Washington, D. C., 21 décembre—Indications pour la Louisiane — Temps — beau mardi et plus froid la nuit dans la partie nord ; vents légers à frais devenant nord.

LA
Marine Américaine

Il vient d'arriver presque coup sur coup à la marine et au corps consulaire américain, une série d'aventures peu agréables peut-être, mais qui ont leur avantage, en ce sens qu'ils les mettent en contact direct avec les autres puissances maritimes et les font connaître du reste du monde.

Il n'y a pas longtemps que l'on s'en préoccupe. Auparavant, cette puissance n'existait pas, pour ainsi dire, ou elle ne comptait pas

C'est seulement depuis la guerre hispano américaine, après le coup de foudre de Manille, que l'on s'aperçût que les Américains avaient des navires et des marins, des soldats et des canons, et qu'ils savaient s'en servir.

Deux ou trois aventures imprévues leur ont permis de prouver qu'ils étaient aussi bien doués comme diplomates que comme soldats, et qu'ils entendaient la guerre des affaires aussi bien que les affaires de la guerre.

A partir de ce jour-là, l'Américain est devenu, aux yeux du monde politique et économique, une valeur non seulement respectable, mais redoutable.

Le fait est que jusqu'ici tout lui a réussi. Dans tout son passé, on ne compte que des succès.

Les revers lui sont inconnus. Succès dans l'Atlantique, succès dans le Pacifique, succès dans l'Orient, succès dans l'Occident.

Un jour, égarée par les affaires dans les eaux de la Turquie, la marine américaine est obligée de se mêler d'affaires qui ne la regardaient pas directement.

Là où tout autre eut probablement échoué, elle remporte une victoire

On ne respecte rien en Turquie. Tout y est à la merci du fanatisme musulman qui se livre aux excès les plus condamnables sur les personnes et les biens.

Ici, nous voyons encore intervenir les autorités des Etats-Unis, en faveur de l'humanité et de la civilisation. Elles obtiendront ce qu'elles demandent ; et justice sera faite pour satisfaire les désirs, les volontés du gouvernement de l'Union.

Autre affaire plus grave encore, car il s'agit de la construction du canal de Panama, projet dont le monde entier réclame à grands cris l'exécution.

La Colombie qui, depuis quelques années ne commet que faute sur faute, s'y oppose, s'aliénant ainsi les sympathies de tout le monde commercial, une fois de plus sera battue.

Mais convenons que, dans toutes ces affaires, la marine et le corps consulaire de l'Union jouent un bien beau rôle.

Arrivée dernière sur la scène, elle y a bien vite conquis un haut rang ; elle le mérite, son œuvre est assez belle.

Fin de la Célébration du Centenaire

—DE LA—

Cession de la Louisiane.

Grand'messe à la Cathédrale.

DERNIERE CEREMONIE AU CABILDO

Le Drapeau Etoilé hissé triomphalement sur la Place Jackson.

MONSEIGNEUR CHAPELLE,

Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

Un temps idéalement beau a favorisé les dernières cérémonies du centenaire de la cession de la Louisiane aux Etats-Unis, et c'est au joyeux carillon des cloches, au bruit des fanfares et dans une apothéose religieuse que s'est terminée une des plus belles manifestations dont puisse s'honorer notre ville.

La vieille Cathédrale St-Louis, décorée magnifiquement, contenait au moment où la messe du centenaire a commencé, un brillant assemblage d'évêques et de prêtres, de personnages distingués et de représentants de plusieurs nations.

Bien avant l'heure fixée, neuf heures et demie, le vaste édifice était rempli. L'ordre le plus parfait a régné, grâce aux excellentes dispositions prises par le comité de réception à la tête duquel se trouvait M. W. J. Waguespack. Des siéges avaient été réservés aux personnages officiels et aux messieurs dont les noms suivent : Gouverneur Heard et son état-major, l'ambassadeur J. J. Jusserand, le maire Capdevielle, les consuls Pierre Richard et J. Tuero Y O'Donnell, le commandant Lemogne, du Jurien de la Gravière ; l'admiral Wise, du Minneapolis, et capitaine Marix, juge Ronthier, du Canada ; Sir E. Taschereau, de la Cour Suprême du Canada ; ex gouverneur D. R. Francis, de St-Louis, président de l'Exposition de l'Achat de la Louisiane ; capitaine Wilmer, de Topeka ; adjudant-général Jumel, général Cottraux, général George Booth, colonel Maunsell, colonel Perrillat, colonel Harris, colonel McClellan, colonel Hayes, colonel Hooper, colonel Story, colonel Generelly, colonel Andrews, colonel O. McLellan, major Thompson, major Fayssoux, major Sinnott, major Isaacson, major Buddecke, major Cobb, colonel George Kausler, de l'état major du gouverneur ; Hy Mc Call, percepteur du port ; baron von Meysenberg, consul d'Allemagne ; M. Charles C. Claiborne, petit-fils du premier gouverneur de la Louisiane ; commandant Merrill, de la Station Navale ; commandant Bostick, des Réserves Navales ; M. Walter Denègre, Collins Thompson, L. D. Dozier, James F. Coyle, Augustus B. Hart, Nicholas M. Bell, Théodore Hardee, secrétaire du président Francis, de l'Exposition d'Achat ; juge Wibur F. Boyle ; J. J. Schotten, J. H. Fredericks, John Schroef, John B. David, Jules Douefze, W. T. Haarstitch, Francis Hirshberg, Auguste Gehner, W. F. Nolker, Auguste B. Henry, de l'Exposition de St Louis ; vice-consul de France, Bernodo Diaz Albertine ; Juge Francis T. Nicholls, Juge Parlange, Juge Frank A. Monroe, Juge Breaux, Juge Sammerville, honorable William F. Mehle, président du conseil de ville ; honorable Sam Gilmore, les états majors du croiseur français et des navires de guerre américains, Alcée Fortier, président de la Société Historique de la Louisiane.

Ces messieurs à leur entrée dans l'église, étaient suivis du clergé : Très Rév. abbé Paul Schauble, O. S. B. du Monastère St-Joseph's ; J. M. Laval, de la Cathédrale, Révs. F. Anselm et Widmer, O. S. B. ; Rév. G. A. Rouxel, évêque auxiliaire de la Nouvelle-Orléans, Rév. P. Larkin ; Rév. E. P. Allen, évêque de Mobile, Rév. P. M. Massardier, et le Très Rév. T. J. Weldon, C. M. ; Très Rev. T. Heslin, of Natchez, assisté par Très Rev. D. J. Spillard, C. S. C., et Très Rev. D. Spillard, C. S. C., diacres d'honneur, et par Mgr. Laval.

Dans le sanctuaire se trouvaient : Rev. Père Maesser, O. S. B. ; Rev. C. McLeod, C. M. ; Très Rev. Thomas J. Weldon, C. M. ; Rev. J. M. T. Massardier ; Très Rev. J. Guendling, C. S. S. R. ; Très Rev. D. J. Spillard, C. S. C. ; Rev. L. E. Green, S. J. ; Rev. D. Kaillard, S. C. S. ; Rev F. H. Casgrain ; Rev. J. F. Reynaud ; Rev. E. J. Brennan, chapelain du Hartford, Rev. J. J. Hellinski, C. M. ; Rev. P. Larkin, S. M. ; Rév. E. P. Gueymard, S. M. ; Rév. R. Powers, de l'Eglise St Michael ; Rév. W. J. Gibbons, du Collège Jefferson ; Rév. T. H. Boutell, S. J. ; Rév. D. D. Hutchinson, S. J. ; Rév. J. McKervey, S. J. ; Rév. J. M. Cronin, S. J. ; Rév. M. J. Le Sage, C. M. ; Rév. J. H. Stritch, S. J. ; Rév. E. de la Morinière, S. J. ; Rév. L. M. Rothe de Kenner ; Rév. D. P. Lawton, S. J. ; Rév. William J. Vincent, de la Cathédrale ; Rév. [illegible] de la Cathédrale, Très Rev. Chapelle, archevêque de la Nouvelle-Orléans et délégué apostolique à Cuba, Porto-Rico et aux Philippines, revêtu des ornements sacerdotaux.

L'archevêque a officié ; il avait à ses côtés le Très Rév. H. C. Maring et le Très Rév. M. S. Ryan comme diacres d'honneur ; Très Rév. J. M. Laval, comme prêtre assistant ; Très Rév. P. Scotti était le diacre à la messe et Rév. P. L. Castel, l'archiprêtre ; le Rév P. Le Sage, C. M. et Rév. J. B. Jeammard, de la Cathédrale maîtres des cérémonies.

C'est Sa Grandeur l'archevêque Chapelle qui a célébré la grand'messe pontificale.

Au chœur de la cathédrale étaient venus s'adjoindre les membres du chœur de l'église des Jésuites et d'autres chœurs de notre ville, ainsi que plusieurs artistes de l'Opéra Français.

Le programme suivant a été exécuté :

1. "Grand solo et chœur" de Hummel—Solo par Mlle Corinne Bailey.
2. "Ryne"—Messe militaire de Cimarosa, soli par le quatuor de la cathédrale.
3. "Gloria"—Messe de Ste-Cécile, Gounod, soli par le quatuor des Jésuites.
4. "Credo" — Messe solennelle de Gounod.
5. Offertoire, Rossini— chanté par Mme Bressler-Gianoli, contralto, Opéra Français.
6. "Sanctus," Gounod.
7. "Agnus Dei," Bizet, chanté par Mme Packbiers, de l'Opéra, avec accompagnement de harpe par Mlle Hélène Pitkin, et de violoncelle par M. Mona.
8. "Te Deum," chanté par le clergé dans le sanctuaire et trente voix d'hommes dans le chœur.
9. Grand chœur de la "Rédemption," Gounod.

Les chœurs étaient composés comme suit :

Chœur de la Cathédrale.

Sopranos — Mmes Harrison-Deré, Mlles E. Doussan, O. Neyrey, A. Nunes, S. Daboval, O. Engleman, G. Bétat, J. Cusimano, E. Burthe, E. Fourrier, N. Schaledau, M. Pemberton, E. Curien, L. Domecq, E. Flesaig G. Taylor, N. Rigland, L. Asbury, L. Huntha.

Altos—Mmes E. Lejeune, B. Boisfontaine, E. May, N. Aliphat, L. Garvey, L. Ratto, A. Willez.

Ténors—MM. A. H. Kernion, H. Viavant, J. H. Desmarès, O. Wintler, W. B. Slade, H. Renaud.

Basses—MM. L. T. Douzé, W. J. Zimmermann, J. Fontena, A. Beisblanc, W. Tusson, L. Burthe.

Avec le concours de Mlles Corinne Bailey, Helen Pikin, Regina Fremaux, Bertha Olivier, L. Olivier, Mmes Dr Kohnke, M. McDonnell, K. McCormack, B. Cooper, A. Cooper, D. Gautreaux, MM. L. Ricau, G. Ricau, Gauthier (de l'Opéra Français), E. Carley.

Chœur de l'Eglise de l'Immaculée Conception.

Mlle Cammie Allen, Mmes M. J. Allison, Ethel Bache, S. J. Bowles, Clementine Crump, Aimée Mmes A. O. Exnicios, F. C. Font, Régina Glenn, Mina Hagan, David, Renée David May Deltie, Felice Harder, L. D. Harrison, Myra Jones, Mme R. M. Jones, Mlles Hortense Kilshaw, Valentine Kilshaw, Ruby Nonch, Florence O'Donnell, Julia Wogan, Reimecke, Chas J. Babst, S. J. Bowles, J. J. Crozier, Jr., Jos Hote, R. M. Jones, Alfred Miestir, E. A. O'Sullivan, Alb. Portilla, Jno. K. Segrave C. L. Sully, Jno. C. White, F. C. Font.

A cette occasion le révérend père de la Morinière, de la société de Jésus, a fait un sermon qui a été au cœur de ses auditeurs. Aucun sujet ne pouvait convenir mieux que la cession de la Louisiane à l'éloquence du célèbre jésuite, fils du pays et de la ville où s'est accompli l'événement. Aussi s'est-il élevé à des hauteurs qui le marquent comme un des plus grands orateurs de la chaire.

Après la messe un coup de canon a donné le signal de la dernière cérémonie au Cabildo, la répétition de la scène de la cession de la Louisiane, telle qu'elle eut lieu il y a un siècle.

La cérémonie terminée le gouverneur Heard a pris la parole pour féliciter la Société Historique de la Louisiane du succès de la célébration, puis le gouverneur et le maire Capdevielle, sur le balcon du Cabildo, à l'endroit même où, dans l'après-midi du 20 décembre 1803, le gouverneur Claiborne avait prononcé son discours d'inauguration, ont parlé successivement à l'immense foule assemblée.

Le discours du gouverneur, très élégant, a été applaudi longuement.

Le maire Capdevielle, dans un discours impressionnant, a dit combien il était fier d'occuper la place même qu'occupait le maire Boré il y a cent ans. Il a exposé les progrès extraordinaires faits par la Louisiane dans le siècle qui vient de s'écouler, et a conclu en lisant la proclamation du gouverneur Claiborne.

Alors, à un signal donné une charmante petite fille, Mlle Aménaïde Soniat du Fossat, a hissé le drapeau étoilé au centre de la Place Jackson, pendant que les cloches de la Cathédrale carillonnaient, que le canon grondait et que les échos résonnaient des acclamations de la foule.

L'Acte livrant le Territoire de la Louisiane.

Cet acte a été lu en français par M. Chas. T. Soniat représentant Dauberot :

"Bonaparte Premier Consul, au nom du Peuple Français, voulant assurer l'exécution du traité et des deux conventions conclus et signés le dix Floréal, an XI, entre la République Française et les Etats-Unis d'Amérique, par le Citoyen F. B. Marbois, ministre du Trésor Public, et MM. R. R. Livingston et J. Monroe, Ministres plénipotentiaires des Etats-Unis, tous trois munis de leurs pleins pouvoirs, autorise le Citoyen R. P. C. Laussat à échanger et recevoir les ratifications dudit traité et des deux conventions qui y sont jointes, et l'investit à cet effet, des pouvoirs nécessaires. Et comme l'objet dudit traité est de faire passer aux Etats-Unis la souveraineté et la propriété de la Colonie ou Province de la Louisiane, sous les mêmes clauses et conditions qu'elles avaient été cédées par l'Espagne à la Louisiane, en vertu de traité conclu à St Ildephone, le neuf Vendémiaire, an neuf, entre ces deux puissances, le Premier Consul, au nom du Peuple Français, donne au citoyen Laussat, Préfet Colonial, plein et absolu pouvoir, commission et mandement spécial pour faire l'échange des ratifications du traité et des conventions du dix Floreal, an onze, et remettre, au nom de la République Française, en qualité de commissaire de son Gouvernement, au commissaires ou agents des Etats-Unis, dûment autorisés à cet effet, les pays, contrées et dépendances de la Louisiane, conformément aux articles premier, deux, quatre et cinq dudit traité [illegible] des commissaires de S. M. C., en vertu des pouvoirs spéciaux qui lui sont remis pour cet objet.

"En foi quoi sont donnés les présents signés, contre-signés, et munis du sceau de la République.

"A St-Cloud, le 17 Prairial, an onze de la République Française (Dix Juin, 1803).

"Signé,

"BONAPARTE.

"Par le Premier Consul, le secrétaire d'Etat,

"H. B. MARET.

"Le Ministre de la Marine et des Colonies,

"DECRES."

Banquet en l'honneur de l'ambassadeur Jusserand.

Dimanche soir un banquet organisé par les présidents des sociétés françaises de notre ville a été donné dans la salle de l'Union Française en l'honneur de M. Jusserand, ambassadeur de France à Washington, et des officiers du croiseur français "Jurien de la Gravière".

La salle était admirablement décorée aux couleurs françaises et américaines.

L'ouverture du banquet a été annoncée par la musique jouant successivement la "Marseillaise" et l'hymne national américain.

M. J. M. Vergnole, président de la Société française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle et président du comité d'organisation, s'est assis au centre de la table d'honneur, ayant à sa droite l'ambassadeur Jusserand et à sa gauche le consul général Richard.

Le maire Capdevielle était auprès de M. Jusserand. A cette table ont, en outre, pris place MM. le capitaine Lemogne, commandant du "Jurien de la Gravière", le capitaine Bled, les lieutenants Broquet, Sière, Bronkhort et Breyman, le docteur Treboist, et d'autres officiers, ainsi que MM. Sylvain Vidalat, J. Fafont, Emile Pons, Albert Breton, Sébastien Roy, le docteur A. W. de Rouldès, l'honorable Henry McCall, Maurice Damour, H. Damiens, le professeur Alcée Fortier, Clémen Jaubert, Fortuné Jaubert, le docteur Fourguette, Remanjon, le docteur Leboeuf.

Les convives ont fait honneur à l'exquis menu suivant :

Hors d'Œuvres.
Celeri. Olives. Radis. Beurre. Sauternes.
Soupe.
Tortue à la Madère.
Château Margaux.
Poisson.
Maquereaux grillés maître d'hôtel.
Pommes de terre nouvelles.
Relevé.
Vol-au-vent aux huîtres.
Entrée.
Filets de bœuf, sauce Périgueux.
Pont-et-Canet.
Légumes.
Petits pois extra fins à la française.
Rôti.
Gantelet en aspic.
Becassines sur croustade.
Salade.
Laitue aux œufs.
Dessert.
Gâteaux assortis. Fruits assortis.
Crème. Tutti Frutti.
Champagne Roederer.
Café. Cognac

Au dessert, M. Vergnole a porté un toast au Président des Etats-Unis, auquel le maire Capdevielle a répondu, en proposant le boire au Président de la République Française, M. Loubet.

M. Vergnole s'est levé de nouveau et, s'adressant à l'ambassadeur de France, a dit :

Au nom de la Colonie Française dont je suis l'interprète, j'ai l'honneur, Monsieur l'Ambassadeur, de vous souhaiter la bienvenue parmi nous.

Le témoignage de sollicitude que vous avez bien voulu nous donner en venant à la Nouvelle-Orléans et en consacrant à nos institutions les premières heures de votre séjour nous a été très sensible.

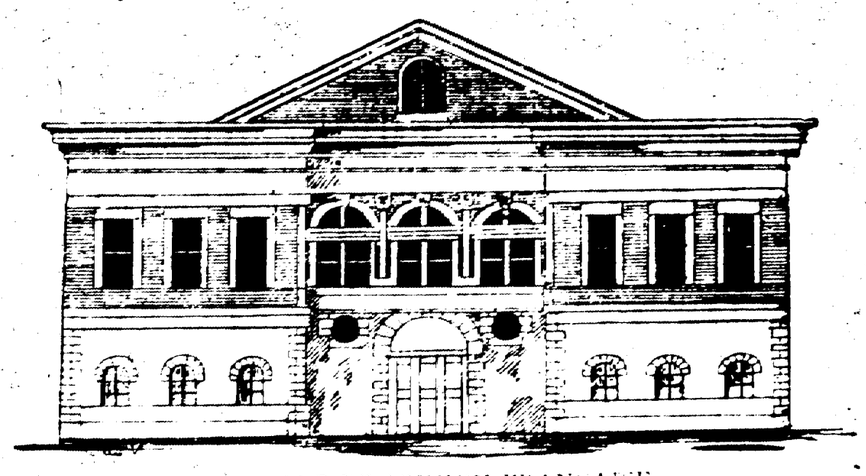

LA SALLE DE L'UNION FRANÇAISE,

Où la colonie Française a donné un banquet en l'honneur de l'ambassadeur Jusserand.

Feuilleton

—DE—

L'Abeille de la N. O.

No. 51 Commencé le 24 octobre 1903

LA
Main Mystérieuse.

Par ELY MONTCLERC.

TROISIÈME PARTIE

Cœur de Mère.

VII

Suite.

Elle ne viendra pas tout de suite, afin de ne pas être soupçonnée de complicité et suivie...je la sais prudente, elle saura s'arranger....

Que dites-vous de notre projet ?....

Henri avait écouté avec étonnement d'abord, puis avec stupeur, les paroles de M. de la Tremblaye.

Ainsi, sans hésitation, on lui proposait de déserter.

Lui qui était si fier d'être Français, d'appartenir à l'armée de ce beau pays, il allait l'abandonner irrémissiblement, il allait se déshonorer....

—Non, c'est impossible.... jamais je ne ferai cela....murmura le jeune homme, poursuivant sa pensée....

Je suis prisonnier, je resterai prisonnier, je ne déserterai pas.

Le docteur en entendant cette protestation se leva, et avec colère :

—Henri, prononça-t-il, je vous ai connu enfant, et je vous ai chéri, parce que je croyais ne pas percevoir que chez vous le cœur primait tout.

Je constate, non sans regret, que je me suis trompé....

—Vous n'êtes qu'un égoïste, vous préférez que votre mère meure de désespoir, c'est bien... je n'ai plus rien à faire ici....

Le jeune homme n'y tint plus, il éclata en sanglots.

—Ce que vous me demandez c'est mon déshonneur, bégaya-t-il à travers ses larmes.

—Quoi ! s'écria M. de la Tremblaye, entre la mort de celle à qui vous devez tout, et ce que vous nommez le déshonneur, vous n'hésitez pas !....

Vous préférez que la pauvre femme expire de douleur.... de douleur, oui, et si vous la voyiez, vous comprendriez que je dis vrai....

Ces trois jours d'angoisse l'ont vieillie de dix ans....

Elle est folle de chagrin, elle est torturée.... elle souffre non seulement de ses souffrances personnelles, mais encore, par répercussion, elle endure vos propres tourments.

Et vous qui, aisément, pouvez ramener la joie dans cette âme endolorie, vous refusez !....

—Ah ! je n'aurais jamais cru cela de vous, Henri.

—A ma place quelle serait votre décision ? demanda le jeune homme.

—Moi ?.... mais je déserterais cent fois.... pour ne pas briser le cœur de ma mère.

Allez, je n'aurais pas une seconde d'hésitation....

—Je ne pourrai plus jamais rentrer en France, je serai banni.... et, celle que j'aime est la fille d'un soldat loyal, elle me méprisera....

—Que vous importe ! puisque de toutes manières vous ne l'épouserez jamais....

—J'aurais voulu du moins lui laisser de moi un souvenir tendre... répondit le pauvre garçon.

Sachant qu'elle me regrette rait, j'accepterais tout....

Mais si elle me méprise....

—Henri, je n'ai pas le temps de m'expliquer avec vous là-dessus....

A toute minute nous risquons, vous et moi, d'être surpris.... il faut que je vous quitte....

Que dois-je répondre à votre mère ?....

Le pauvre garçon laissa échapper un sourd gémissement.

Tout son être se révoltait.... il n'avait point encore commis l'action si lâche, et déjà il se sentait plein de honte envers lui-même.

Mais il avait raison, M. de la Tremblaye, son devoir lui ordonnait, même au prix des plus lourds sacrifices, de se dévouer à sa mère adoptive.

Qu'elle fût heureuse, elle du moins, qu'elle vécût sans remords et sans peines.

La France n'était point son pays, peu lui importait à elle... Oui, qu'elle fût heureuse d'abord .... Henri lui cacherait ses larmes, sa douleur cuisante, ses infinis regrets.

Il brisait sa vie.... il détruisait irrémédiablement son avenir.... tant pis !....

N'était-ce déjà pas fait du reste, depuis le jour où on l'avait enfermé dans cette cellule ?....

—Répondez, insistait le docteur, que dois-je rapporter à Mme Gérard ?

Le malheureux fit un geste de lamentable résignation.

Il baissa la tête et murmura d'une voix à peine distincte.

—Dites-lui que j'accepte....

Puisqu'elle l'exige, je déserterai.

M. de la Tremblaye ne voulut point s'arrêter à ce que ce consentement avait d'amer.

Sans rien ajouter, il posa sur le lit de camp, une lime, une cisaille, des bougies et des allumettes.

Henri en fouillant découvrit dans sa cellule, avait découvert une cachette pratiquée naguère par un de ses prédécesseurs.

Il y déposa ces divers objets, puis le médecin et lui échangèrent une vigoureuse poignée de mains ; ensuite M. de la Tremblaye sortit.

Il eut bien soin de remettre le verrou, et quitta le couloir en marchant sur la pointe des pieds.

Quelques minutes plus tard il se retrouvait hors du quartier et rentrait chez Mme Gérard pour lui rendre compte de sa mission

Seul, couché sur son lit de planches, le pauvre jeune homme songeait tristement.

La perspective d'une liberté prochaine lui causait un sentiment de chagrin intense.

Combien mieux il eût préféré rester dans sa prison et accomplir tout son devoir quelque pénible qu'il fût !

Mais cela était impossible !

M. de la Tremblaye avait raison. Henri, enfant orphelin et pauvre, qu'une femme bonne entre les meilleures avait recueilli, qui avait remplacé pour lui sa mère morte.... Henri se devait corps et âme à cette femme, et pour reconnaître ses bienfaits, sa tendresse, il devait se sacrifier.

L'impossible, le chimérique espoir d'un acquittement que le soldat se prenait à caresser, avec, comme perspective ensoleillée, l'amour d'Annette quand même, tout cela disparaissait, se fondait dans d'innombrables ténèbres.

Quelque affection que lui prodiguât Mme Gérard, quelque affection qu'il eût pour elle, rien n'empêcherait son fils de souffrir toujours, de la souillure volontaire qu'il aurait imprimée à son nom....

Cependant, puisqu'il avait promis, il tiendrait sa promesse quoi qu'il dût en résulter.

***

Durant la semaine, une fois l'obscurité venue, Henri lima avec le moins de bruit possible deux des barreaux de sa cellule.

Auparavant il avait coupé sur trois de ses côtés la grille en treillage qui masquait sa fenêtre.

Ce morceau de treillage de la sorte il pouvait l'écarter, et, à trois reprises, Onésime Cloquart lui avait lancé trois paquets contenant, l'un un pantalon et un gilet, l'autre un veston et un chapeau mou, l'autre encore une paire de bottines et une chemise empesée, après le col de laquelle était épinglée une cravate.

Ces objets, notre ami les avait habilement dissimulés dans sa couchette sous le lit de camp de manière que personne n'y vît rien.

Un billet qu'il reçut le samedi lui annonça que l'évasion demeurait toujours fixée au dimanche soir entre dix et onze.

Par bonheur, la croisée de sa cellule, était un peu en retrait de l'angle formé par les bâtiments de la caserne et le mur de sorte que Henri espérait pouvoir se glisser le long de la muraille sans être aperçu par la sentinelle en faction à une certaine de mètres de distance.

—Du moment que j'ai tant fait que d'accepter la fuite, se disait le jeune homme, il est nécessaire que mon évasion réussisse, autrement j'en aurais la confusion sans le bénéfice.

Tout se passa bien.

Henri, très agile et très adroit, après avoir revêtu ses vêtements civils, se hissa jusqu'à sa fenêtre et souleva le treillage.

D'un coup sec, il put arracher de leurs alvéoles les barreaux limés, et se frayer passage.

Puis, comme un chat, il descendit le long de la gouttière, et se trouva sur le trottoir. M. de la Tremblaye qui attendait anxieu